

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00551

Numéro SIREN : 823 360 763

Nom ou dénomination : 2CJS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 2076



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

16 B 551
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N°
LE 15 05 2024
LE GREFFIER DU TRIBUNAL
10/4/2026
Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	14 849		14 849
TOTAL I (5)	14 849		14 849
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	162 039		162 039
Créances autres (3)	901		901
Disponibilités	19 645		19 645
TOTAL II	182 585		182 585
TOTAL GENERAL (I + II)	197 434		197 434

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	111
Résultat de l'exercice	27 547
TOTAL I	28 658
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	128 196
Autres dettes	40 580
TOTAL III	168 776
TOTAL GENERAL (I + II + III)	197 434

Copie certifiée
conforme à l'original

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	248 356
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			248 356
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			18 823
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			172 596
Autres charges externes			7 501
Impôts, taxes et versements assimilés			1 377
dont TP/CFE, CVAE			650
Total des charges d'exploitation (II)			200 297
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			48 059
Produits et charges divers			15 651
Charges financières (V)			
Impôts sur les bénéfices (VII)			4 861
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			27 547

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	27 547	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	27 547	

Copie certifiée
conforme A1 - original





SARL 2CJS
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 1000 euros
 Siège social: 19 rue Halborg
 7 Les Ganivelles
 50230 AGON COUTAINVILLE
 RCS COUTANCES 823 360 763

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR PAR LES SOCIETES

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/22 AU 31/12/22	INFORMATION	
	NOTES PRODUITES Se reporter à	NON PRODUIT
<u>I REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>		
Méthodes d'évaluation	ci-après	
Calcul des amortissements et provisions	ci-après	
Changement de méthodes		NA
Dérogations		NA
Information complémentaire pour donner l'image fidèle		NA
<u>II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</u>		
Etat de l'actif immobilisé	2033-A	
Etat des amortissements	2033-C	
Etat des provisions	2033-D	
Informations complémentaires sur :		
1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	ci-après	
2 Frais d'établissement		NA
3 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
4 Produits à recevoir		NA
5 Charges à payer		NA
6 Charges et produits d'avance		NA
7 Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
<u>III ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
Crédit-bail		NA
Engagements financiers	ci-après	
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Composition du capital social	ci-après	

*Copie certifiée
conforme à l'original*



SARL 2CJS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social: 19 rue Halborg
7 Les Ganivelles
50230 AGON COUTAINVILLE
RCS COUTANCES 823 360 763

I-REGLES ET METHODES COMPTABLES

I-1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/23 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière dans le respect du principe et de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

I-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

les stocks ont été évalués au prix d'achat Hors Taxes majoré des frais d'approche.

I-3 Le calcul des Amortissements a été effectué en conformité avec les règles usuellement pratiquées, selon le mode linéaire ou dégressif. Toutes indications figurent sur le tableau d'amortissement joint.

Aucune remarque particulière n'est à formuler en ce qui concerne les provisions dotées sur l'exercice.

I-4. Il convient de préciser que :

- Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés dans les postes Achats concernés.
- Le montant des charges imputables au dirigeant a été directement crédité au compte de charges concerné.
- Les travaux en cours d'exécution ont été évalués au prix de revient HT.

II ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN


POSTES DU BILAN	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35.068,94 euros

III ENGAGEMENTS FINANCIERS

	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	NEANT

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevant à 1 000 euros est composé de 50 parts entièrement libérées.

*copie certifiée
conforme à l'original*


SARL
Approbation des comptes annuels
Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice

SARL 2CJS
SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
RCS B 823 360 763
Siège social : 19 rue Halborg
7 Les Ganivelles
50230 AGON COUTAINVILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 248.355,50 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 26.412,77 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Travaux faits par des entreprises pour 18.822,51 euros
Intérêts des emprunts et dettes pour 15.651,51 euros
Taxe foncière pour 1.295,00 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 27.546,83 euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.


CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,



Copie certifiée
conforme à l'original



SARL 2CJS
SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
RCS B 823 360 763
Siège social : 19 rue Halborg
7 Les Ganivelles
50230 AGON COUTAINVILLE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du 16 avril 2024 à 17 h 30 mm**

1 ère RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

2 ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide

- d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 se montant à 27.546,83 € au report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

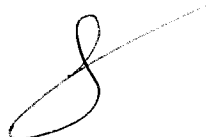
3 ème RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Gérant,



Copie certifiée conforme
A l'original



SARL 2CJS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social: 19 rue Halborg
7 Les Ganivelles
50230 AGON COUTAINVILLE
RCS COUTANCES 823 360 763

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
16 avril 2024 à 17 H 30 mm**

L'an deux mil vingt quatre le seize avril, à dix sept heures trente , les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Sébastien GAULARD,
Représentant 24 parts en pleine propriété,
ci.....24 parts

Madame Christelle GAULARD,
représentant 24 parts en pleine propriété,
ci 24 parts

Monsieur Jean-Pierre MONROCQ,
Représentant 1 part en pleine propriété,
ci.....1 part

Madame Chantal MONROCQ,
représentant 1 part en pleine propriété,
ci 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 50 parts en pleine propriété sur les 50 parts composant le capital social.

Madame Chantal MONROCQ préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

GM CG SG JPC

Copie autographe
conforme à l'original

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1 – Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1 ère RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CM C6 SG JRM

Copie certifiée
conforme à l'original

2 ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide

d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 se montant à 27.546,83 € au report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 ème RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Gérant, Madame Chantal MONROCQ



Les associés présents,

Monsieur Sébastien GAULARD,



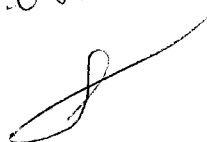
Madame Christelle GAULARD,



Monsieur Jean-Pierre MONROCQ



Copie certifiée
conforme à l'original



cm SG (G) JPM